

**Province de Québec  
M.R.C. d'Arthabaska  
Municipalité de Saint-Albert**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT LE 2 MARS 2026 À  
19 H 00, AU 1245, RUE PRINCIPALE, SAINT-ALBERT  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JEAN  
BOISSONNEAULT, MAIRE.**

Sont présents à cette séance:

Madame Sophie Pelletier	Conseillère numéro 1
M. Jean-Philippe Bibeau	Conseiller numéro 3
M. Nicolas Labbé	Conseiller numéro 4
Monsieur Justin Chabot	Conseiller numéro 6

Sont absents à cette séance :

M. Jean-François Côté	Conseiller numéro 2
Madame Mélanie Vogt	Conseillère numéro 5

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Jean Boissonneault, maire. Madame Nathalie Beauchesne, directrice-générale et greffière-trésorière, assiste à titre de secrétaire de la séance.

**Ordre du jour**

1. Dépôt et adoption de l'ordre du jour;
2. Dépôt et adoption des minutes de la séance ordinaire du 9 février 2026;
3. Approbation des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026 et du journal des salaires de février 2026;
4. Période de question de l'assistance;
5. Résolution : Dossier en litige confié à l'avocat de la firme DHC Avocats;
6. Résolution : Mandat en ressource humaine (RH) de la MRC ;
7. Résolution: Demande nettoyage de cours d'eau Labbé de la MRC;
8. Résolution: Désignation et délégation d'une personne responsable;
9. Résolution : Demande de modification de bail;
10. Résolution : Programme d'aide à la voirie locale projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA\_CE) Dossier EDY99987;
11. Résolution : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)
12. Résolution : Aide financière à la garderie La Grange des Petits Inc;
13. Résolution : Semaine québécoise de la déficience intellectuelle :
14. Résolution : Soutien à l'Association régionale des loisirs pour les personnes handicapées du Centre-Du-Québec (ARLPHCQ);
15. Camp de jour 2026 : Prévision budgétaire;
16. Camp de jour 2026 : Autorisation de la vérification des antécédents judiciaires;
17. Camp de jour 2026 : Attestation de la conformité des bâtiments municipaux ;

18. Camp de jour 2026 : Soutien à la demande de la FMQ;
19. Résolution : Représentant pour comité de liaison et comité de maximisation économique;
20. Résolution : Demande de certificat d'autorisation 1311, 10<sup>e</sup> Rang
21. Lecture de la correspondance et suivi de dossier;
22. Points d'information ;
23. Affaires nouvelles de l'assistance;
24. Questions diverses ;
25. Levée de la séance ordinaire du 2 mars 2026.

### **OUVERTURE à 18H59**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

### **MOT DU MAIRE**

Il souhaite la bienvenue à cette séance du conseil. Il rappelle que les règles de fonctionnement des séances du conseil sont maintenant au dos de l'ordre du jour et la fermeture des sonneries de vos cellulaires.

Retour sur le **BRUNCH DES PLACOTEUX** organisé par la FADOQ à la suite d'un échange avec monsieur Gaétan Roy président : Il y a eu ±100 personnes à cet événement du dimanche 15 février 2026. Cette activité est dans le but de sortir les citoyens de leur solitude. Pour y avoir assisté, je veux féliciter toute l'organisation et les bénévoles.

À la patinoire, il y a eu aussi le 21 février 2026 : **Tournoi de hockey bottine** organisé par monsieur André Poisson. Les fonds étant remis à Opération Enfant Soleil (le montant était inconnu, n'ayant pas joint l'organisateur).

La **Journée internationale des droits des femmes** qui se déroule le 8 mars. Cette journée met en avant la lutte pour les droits des femmes ainsi que les réalisations sociales, économiques, culturelles et politiques des femmes et des filles. Il s'agit aussi d'une occasion pour sensibiliser le public au travail qui reste à faire à cet égard. Tant que l'égalité de fait ne sera pas atteinte, il faut poursuivre la lutte pour l'égalité et la justice en solidarité avec toutes les femmes!

Pour en apprendre davantage, il suffit de consulter le lien suivant : [reseautablesfemmes.qc.ca/mobilisations/journee-internationale-des-droits-des-femmes-2025/](https://reseautablesfemmes.qc.ca/mobilisations/journee-internationale-des-droits-des-femmes-2025/)

Rappel de changement d'heure dans la nuit du samedi 7 au dimanche 8 mars 2026, il faudra avancer les horloges de 1h.

Sur ce, bonne séance à tous.

**Attendu que** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Nicolas Labbé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

2026-03-047

## **2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2026**

**Attendu que** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026;

**Attendu que** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-Philippe Bibeau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

2026-03-048

## **3. AUTORISATION DES DÉBOURSÉS DU 1<sup>ER</sup> AU 28 FÉVRIER 2026**

**Attendu que** le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant un montant total de 123 083,41 \$;

**Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil le journal des salaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026 de la Municipalité de Saint-Albert;

**Attendu que** les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

**Attendu que** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles et des autorisations de paiement de compte en regard des décisions prises dans le cadre de séances précédentes;

**Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant 123 083,41 \$;

**En conséquence**, il est proposé par Madame Sophie Pellerier et résolu :

**Que** les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil;

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce 2 mars 2026

\_\_\_\_\_  
Nathalie Beauchesne, directrice générale et greffière-trésorière

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

En bref :

Une demande de reporter la période de questions.

Une citoyenne et un citoyen pour l'augmentation de la valeur du compte de taxes.

Mention sur les frais voirie en hausse et dépense pour une scène. Explication que le triennal n'est pas une dépense encore étant une prévision.

Demande pour la cueillette trop distancée pour les poubelles dans la période estivale.

Demande du pourquoi les frais pour réviser l'évaluation par la MRC.

2026-03-049

#### **5. RÉSOLUTION : DOSSIER EN LITIGE CONFIE À LA FIRME DHC AVOCATS**

**Attendu que** les immeubles de DD955 Inc. ont un jugement qui sont non respecté au dossier;

**Attendu que** ce dossier à plusieurs reprises été en défaut;

**Attendu que** les démarches dans le but de régler le dossier n'ont jamais été respecté;

**Attendu que** les dates limites pour reprendre les travaux en 2024 et 2025 ont été non respectées;

**Attendu que** les dates limites pour terminer les travaux non respectés et la dernière échéance à ce jugement était le 30 juin 2025;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Nicolas Labbé et résolu d'appuyer la demande;

**Que** le dossier est en litige pratiquement depuis les débuts en 2016;

**Que** les dossiers de DD955 / Madame Renée Beauregard ont atteint la limite de la Municipalité et de bonne volonté de celle-ci;

**Que** la municipalité ayant la volonté que le projet de logements se réalise;

**Que** le but visé est d'avoir un projet réalisable à court terme;

**Considérant** que ce dossier sera maintenant traité par la firme DHC Avocats;

**Considérant** ne plus être traité par la Municipalité;

**Que** toutes demandes par DD955 Inc. et/ou Madame Renée Beauregard ainsi que toute personne en lien avec l'entreprise DD955 doivent être maintenant adressées par leur avocat à notre firme DHC Avocats;

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

2026-03-050

**6. RÉSOLUTION : MANDAT EN RH POUR REVOIR TITRE ET TÂCHES DE LA VOIRIE**

**Attendu que** le titre n'a pas eu de révision depuis que la partie rôle d'inspection est par les inspecteurs ou inspectrices de la MRC;

**Attendu que** les tâches à la voirie ont changés avec des équipements acquis, traitement des eaux usées ainsi que l'entretien des bâtiments municipaux;

**Attendu que** le but est de revoir chaque poste pour être à jour en respectant la réalité actuelle et projet à venir pour la municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Justin Chabot et résolu :

**Qu'**une ressource en RH de la MRC soit mandatée pour nous accompagner dans le processus pour la voirie;

**Considérant** le respect des besoins municipales et celle des employés;

**Considérant** que cette personne en RH avec expériences et qu'elle peut avoir une vue externe tout en étant au courant de notre réalité municipale;

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

2026-03-051

**7. DEMANDE DE NETTOYAGE DE COURS D'EAU LABBÉ DE LA MRC**

**Attendu qu'**une demande d'entretien de cours d'eau sur notre municipalité;

**Attendu que** la demande est de la Ferme Lansi Holstein Inc;

**Considérant** l'adoption du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière de 16 mars 2016;

**Considérant** la demande d'intervention faite par Ferme Lansi Holstein Inc pour le cours d'eau CD Labbé;

**Considérant** la problématique de mauvais écoulement causé par l'accumulation de sédiments;

**Considérant** l'analyse de la demande faite par Monsieur Éric Pariseau;

**Considérant** la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau CD Labbé;

**Que** l'ensemble des frais reliés au présent projet soit redistribué au mètre linéaire des citoyens riverains touchés par les travaux;

**En conséquence**, il est proposé par madame Sophie Pelletier et résolu d'appuyer la demande;

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

2026-03-052

**8. RÉSOLUTION : FORMULAIRE DE DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE ET DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS**

**Attendu que** le maire soit la personne responsable des demandes d'informations par automatisme;

**Attendu que** le maire ne soit pas à temps plein à la municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-Philippe Bibeau et résolu :

**Que** la directrice générale et greffière-trésorière madame Nathalie Beauchesne soit nommée à titre de responsable;

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

2026-03-053

**9. RÉSOLUTION : DEMANDE DE MODIFICATION AU BAIL EXISTANT AU 1245 RUE PRINCIPALE**

**Attendu qu'**une demande verbale 23 février 2026 : Modifié le bail pour trois ans au lieu d'un an

**Attendu que** le locateur veut conserver le même coût pendant les trois années;

**Attendu que** le bail existant est du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026, signé le 3 décembre 2025;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Nicolas Labbé et refusé;

**Que** les frais annuels changent et taux d'inflation appliqué la dernière année;

**Que** ce n'est pas le seul bail dans l'immeuble, traitement égal;

**Considérant** que nous conservons le terme d'un an.

**10. RÉSOLUTION : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE PROJET PARTICULIER D'AMÉRIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA CE) Dossier EDY99987**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**Attendu que** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**Attendu que** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**Attendu que** les travaux et les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**Attendu que** le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

**Attendu que** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**Attendu que** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**Attendu que**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**Attendu que** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-Philippe Bibeau et résolu :

**Considérant** le conseil de la Municipalité de Saint-Albert approuve les dépenses d'un montant de 20 000\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

2026-03-055

**11. RÉOLUTION : PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN  
DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)**

**Attendu que** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 66 274 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile;

**Attendu que** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Justin Chabot et résolu;

**Que** la municipalité de Saint-Albert informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

2026-03-056

**12- RÉOLUTION : AIDE FINANCIÈRE À LA GARDERIE  
LA GRANGE DES PETITS INC**

**Attendu que** l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales permet à la Municipalité de Saint-Albert d'adopter une résolution à l'effet d'accorder une aide financière à une garderie privée;

**Attendu que** depuis l'été 2024, la Garderie La Grange des petits Inc. a ouvert l'un de ses établissements au 22, rue Tardif, à Saint-Albert;

**Attendu que** le directeur de la Garderie La Grange des petits Inc., M. Érick Bergeron, a soumis une demande de soutien le 30 avril 2024 auprès du conseil municipal de Saint-Albert;

**Attendu que** le conseil municipal de Saint-Albert a rencontré le directeur et a étudié avec attention et précaution à cette demande;

**Attendu que** la présence de la Garderie La Grange des petits Inc., qui accueille 50 jeunes de la communauté, représente une valeur ajoutée aux services offerts sur le territoire de la Municipalité de Saint-Albert en répondant à un enjeu important favorisant le développement de la Municipalité;

**Attendu que** le conseil municipal émet le vœu que la Garderie La Grange des petits Inc. maintienne sa présence et les services qu'elle offrent le plus longtemps possible;

**En conséquence**, il est proposé par madame Sophie Pelletier et résolu :

**Que** la Municipalité de Saint-Albert s'engage à offrir une aide financière totale et maximale de 75 000 \$ à la Garderie La Grange des petits Inc. répartie sur une période maximale de 10 ans;

**Que** la répartition de l'aide financière se divise ainsi :

En 2026, le montant du remboursement de **7 278.06\$**, les années suivantes éligibles un montant maximal équivalent annuellement à la taxe foncière du bâtiment;

**Que** le montant annuel correspondant aux termes de l'entente soit versé au plus tard le 30 septembre de l'année civile.

**Que** le maire, M. Jean Boissonneault, soit autorisé à signer l'entente à intervenir avec la Grange des petits Inc.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

2026-03-057

### **13- RÉSOLUTION : SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE**

**Attendu qu'**au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert a à cœur l'inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté;

**Attendu que** la 38e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille;

**Attendu que** les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive;

**En conséquence**, il est proposé par tous les élus présents et résolu :

**Que** la Municipalité de Saint-Albert proclame la semaine du 15 au 21 mars 2026, Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et invite la population à s'y impliquer.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

2026-03-058

### **14- RÉSOLUTION : SOUTIEN À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES LOISIRS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC (ARLPHCQ)**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert a reçu une demande de contribution de l'ARLPHCQ pour poursuivre le maintien de l'offre en loisir aux personnes handicapées sur le territoire de la MRC d'Arthabaska;

**Attendu que** le conseil municipal a convenu de maintenir d'être membre de l'Association en janvier 2026 au coût de 75 \$;

**Attendu que** le budget 2026 de la Municipalité a réservé un montant de 250 \$ pour soutenir l'ARLPHCQ;

**En conséquence**, il est proposé par tous les élus présents et résolu :

**Que** la Municipalité accorde une aide financière de 250 \$ à l'Association régionale de loisirs des personnes handicapées du Centre-du-Québec;

**Que** cette contribution inclût l'adhésion au membrariat de l'organisme.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

2026-03-059

### **15- CAMP DE JOUR 2026 : PRÉVISION BUDGETAIRE**

**Attendu qu'**une bonne partie du budget est comptabilisé;

**Attendu que** la responsable madame **Élodie Fontaine** désire faire la présentation de son budget;

Nous l'invitons à faire la présentation :

<b><u>REVENUS</u></b>	<b><u>MONTANT</u></b>
Commanditaires	5 000 \$
Municipalité	5 000 \$
Subvention salariale Canada	8 000 \$
Inscriptions	37 315 \$
Revenus sorties	6 239 \$
Subvention ARLPHCQ	3 000 \$
Levée de fonds	0 \$
<b><u>TOTAL DES REVENUS</u></b>	<b><u>64 554 \$</u></b>

<b><u>DÉPENSES</u></b>	<b><u>MONTANT</u></b>
Salaires et charges sociales animateurs	44 810 \$
Matériel et activités	7 945 \$
Férié	150 \$
Formations, réunions, autre (daffa)	1 500 \$
Formations animateurs	330 \$
Aide animateurs (500\$ chacun)	1 000 \$
Chandails	300 \$
Frais administratifs (obligatoire)	800 \$
Trousses	200 \$
Sorties	6 239 \$
Animatrice en chef	
Sortie gratuite	1 280 \$
<b><u>TOTAL DES DÉPENSES</u></b>	<b><u>64 554 \$</u></b>

Il est convenu que ce point est reporté à la séance ordinaire du conseil du 13 avril 2026, n'étant pas final.

2026-03-060

**16- CAMP DE JOUR 2026 – VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DU PERSONNEL DU CAMP DE JOUR**

**Attendu** que la Municipalité doit signer une entente sur le filtrage des personnes appelées à travailler au Camp de jour 2026;

**Attendu qu'**à la suite de la signature d'une entente avec la Sûreté du Québec, la Municipalité pourra recevoir le résultat des vérifications des antécédents judiciaires en lien avec l'engagement de nouvelles personnes au camp de jour 2026;

**Par conséquent**, il est proposé par monsieur Nicolas Labbé et résolu :

**QUE** le maire, Monsieur Jean Boissonneault, et la directrice-générale et greffière-trésorière, Madame Nathalie Beauchesne, soient autorisés à signer ladite entente avec la Sûreté du Québec pour et au nom de la Municipalité de Saint-Albert.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

2026-03-061

**17- CAMP DE JOUR 2026 – ATTESTATION DE LA CONFORMITÉ DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**Attendu que** dans le cadre de la tenue d'un camp de jour à l'été 2026 la Municipalité doit confirmer que les bâtiments municipaux sont conformes;

**En conséquence**, il est proposé par madame Sophie Pelletier et résolu :

**Que** la Municipalité de Saint-Albert confirme par cette résolution que ses bâtiments municipaux ont été vérifiés, qu'ils sont sécuritaires et accessibles.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

2026-03-062

**18- CAMP DE JOUR – SOUTIEN À LA DEMANDE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert sort de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

**Attendu que** les camps de jour sont animés en grande partie par des jeunes de moins de 17 ans;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert dispense des services lors du camp de jour à l'ensemble des enfants assujetties à l'application de la Charte et qui oblige l'accès aux services adaptés pour les enfants différents;

**Attendu que** la demande d'accompagnement pour des enfants à besoins particuliers, physiques ou psychologiques, est en nette croissance d'année en année;

**Attendu que** l'absence de soutien financier pour offrir un soutien approprié aux enfants a comme conséquence que plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur camp de jour;

**En conséquence**, il est proposé par madame Sophie Pelletier et résolu :

**Que** la Municipalité de Saint-Albert soutienne la demande déposée par la FQM auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**Que** la Municipalité de Saint-Albert propose :

1. De renforcer le Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
2. De constituer un comité qui aura comme mandat d'examiner les enjeux liés aux camps de jour municipaux;
3. De prioriser la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

2026-03-063

**19- RÉSOLUTION : REPRÉSENTANT(S) POUR LE COMITÉ DE LIAISON ET COMITÉ DE MAXIMISATION ÉCONOMIQUE**

**Attendu que** deux comités sont en place par Boralex pour le projet éolien dans notre région;

**Attendu que** le même élu peut être sur les deux comités;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-Philippe Bibeau et résolu :

**Que** l'élu monsieur Jean-François Côté soit le représentant de la municipalité sur les deux comités.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

2026-03-064

**20-RÉSOLUTION : DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION 1311 10<sup>e</sup> RANG**

**Attendu qu'**une installation d'un conduit à lisier dessous du 10<sup>e</sup> Rang entre le lot 5180539 et le lot 5180583;

**Attendu que** le respect du règlement numéro 2025-03 Occupation du domaine public

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Justin Chabot et résolu;

**Considérant qu'**une lettre d'engagement – Respect signé par le secrétaire de la ferme.

**Considérant que** nous avons un courriel du courtier, qui confirme l'assurance responsabilité civile agricole;

**Que** l'inspectrice de la municipalité peut autorisée le dossier après validation des conditions à notre règlement;

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

2026-03-065

**21- LECTURE DE LA CORRESPONDANCE ET SUIVI DE DOSSIER**

1. Retour sur les demandes des organismes, plusieurs suivis seront avec les organismes directement étant pour le déroulement de leur activité.

2. **RÉSOLUTION** : Appui municipale au mouvement de grève. Le Communautaire à boutte;

**Considérant** que les organismes communautaires autonomes du Québec font face à un sous-financement chronique qui fragilise leurs services à la population et les conditions de travail de leurs intervenant·es;

**Considérant** que les organismes communautaires sont une composante essentielle du filet social, en offrant des services de proximité, en créant des liens humains précieux et en contribuant à la justice sociale et au bien commun;

**Considérant** que, malgré de multiples démarches pacifiques (pétitions, représentations, manifestations), les revendications pour un financement adéquat et récurrent n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante;

**Considérant** que la grève sociale est un moyen de pression légitime, déjà reconnu dans d'autres secteurs (éducation, santé, milieu syndical), et qu'il est nécessaire pour les organismes communautaires de se faire entendre avec la même force;

**Considérant** que la mobilisation régionale actuelle, incluant les organismes communautaires de la MRC d'Arthabaska vise à revendiquer un réinvestissement public juste et équitable soit de 98 M\$ pour la Mauricie–Centre-du-Québec.

**Considérant** que la reconnaissance et le soutien des municipalités locales constituent un appui moral et politique important à cette lutte collective :

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Nicolas Labbé et résolu :

**Que** la lettre d'appui soit signée par la directrice générale en appui au mouvement de grève communautaire.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

3. Fondation CLSC Suzor Côté Sacs Surprises
4. Bourse d'excellence Génie Municipal
5. Permis 1 garage détaché Rang 7
6. Bénévoles recherchés(es) FIMAV
7. MAPAQ : réglementation pour les oiseaux domestiques tel que les poules
8. Nous avons une résiliation de bail au 1245, rue Principale
9. Information importante pour les organismes que les suivis seront avec chacun de leur demande

## **22. POINTS D'INFORMATION**

- Bonne nouvelle, ponceau de la rue Poisson, Budget de 75 000\$ et le coût est de 62 560 \$;
- Achat de remorque qui était au budget à 20 000 \$,
- Souper Spaghetti, samedi 21 mars 2026 à 17h30 du Comité 12-18.

- Les petits sucres dimanche 22 mars 2026 de 11h30 à 15h30 par le Comité des Loisirs,
- Rencontre avec Michael Smith le Capitaine de la Sureté du Québec
  1. Présenter les statistiques
  2. Les infractions
  3. Son équipe
  4. Comparatif avec d'autres municipalités

### **23. AFFAIRES NOUVELLES DE L'ASSISTANCE**

- Ajout pour les Petits sucres : Queues de castors, poutines et hot dog sur place.
- Comité 12 – 18 Parle de l'expérience des jeunes à l'Assemblée nationale et 2 jeunes ont la chance de parler avec le premier ministre.
- Félicitations et échanges avec le comité 12-18 pour la proposition de journal par les jeunes avec présentation du visuel.

### **24. QUESTIONS DIVERSES:**

Aucune intervention des personnes présentes.

**2026-03-066**

### **25. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Sophie Pelletier de lever la séance ordinaire du 2 mars 2026 à 19H48 La séance est close.

Je, Jean Boissonneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*. »

**Adoptée** à l'unanimité des membres du conseil présents

\_\_\_\_\_  
Jean Boissonneault  
Maire

\_\_\_\_\_  
Nathalie Beauchesne  
Directrice générale  
Greffière-trésorière